

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE
DU VENDREDI 1^{er} SEPTEMBRE 2017

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 18

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 16

L'an deux mil dix sept, le vendredi premier septembre à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 29 août 2017 s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : M. LAVIDALIE B.-Maire,

Mme GERARD M.-H.- M. BALARESQUE F. - Mme DALLA MUTA M.- M. PAREJA J.-P. adjoints au maire -Mmes DUBREUIL C. - WIECZORECK C. - HOSTEIN M. - Mrs PIERRE DIT TREUILLER M. - ALLARD M. - DUDZIAK B. - Mme GOBBI P. - Mrs TROUILLON L. - NORMANDIN F. - MAURICE O.

Etaient absents ou excusés : M. CREPIN R. (excusé) - Mme DORSO M. (absente). - Mme DIEU C. (excusée ayant donné procuration à M. MAURICE O.).

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

M. TROUILLON Laurent, conseiller municipal, a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur la séance du 29 juin 2017.

Travaux à l'école : Le goudronnage des cours ainsi que la réfection de la toiture d'une classe maternelle ont été effectués.

Repas des aînés : Une invitation a été adressée aux personnes âgées de plus de 70 ans avec leurs conjoints d'après le fichier électoral pour assister au repas convivial du 17 septembre prochain organisé au parking fédéral. Nous avons réceptionné les excuses de 11 personnes. Le bilan actuel est de 40 inscrits, les inscriptions continueront à être enregistrées pendant toute la semaine prochaine.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Lettre en date du 03 août 2017 de M. Edouard PHILIPPE, premier ministre, adressée aux collectivités territoriales après la première conférence nationale du 17 juillet dernier. Il est décidé de recueillir les suggestions des collectivités afin de lancer un débat sur les fractures entre les territoires, l'allègement des normes, le soutien des projets d'investissements notamment en termes d'ingénierie et sur la valorisation de la mise en œuvre de politique. Les préfets et sous-préfets sont chargés de réunir les contributions des collectivités afin de nourrir la concertation locale pour préparer les futures réunions de la conférence.

Lettre conjointe écrite par M. GLEYZE Jean-Luc, Président du Conseil Départemental de la Gironde et par M. BARBE Daniel, Maire de Blasimon et président de l'Association des Maires Ruraux de Gironde transmise à M. MACRON Emmanuel, président de la République pour l'alerter des risques liés à la baisse des dotations et sur les conséquences de la fin des contrats aidés.

Monsieur le Maire souligne que ces mesures ont un impact direct dans le budget communal. En premier lieu, Monsieur le Maire avait envisagé le recrutement de deux jeunes en contrat d'avenir pour leur donner une chance d'acquérir une formation. A l'issue de la période prévue par ce type de contrat, l'un d'eux aurait pu être recruté dans le cadre du remplacement de l'agent parti à la retraite. Ces contrats n'ont été pas reconduits.

En second lieu, nous voulions nous retourner vers les contrats aidés (CAE-CUI) mais la fin de ces derniers a été annoncée dernièrement par le Gouvernement

Dans l'immédiat, nous aurons recours à un contractuel au sein du service scolaire pour remplacer le CAE qui devait prendre effet à la rentrée scolaire. Pour le service technique, nous engagerons des contractuels pour des besoins occasionnels dans le cadre de travaux spécifiques entraînant un surcroît d'activité.

Commission « Environnement et développement durable » de la CALI du 8 juin 2017 :

- a) Projet en matière d'alimentation durable : engagement d'un travail sur la restauration collective avec constitution d'un groupe de travail avec les communes volontaires (échange de bonnes pratiques, valorisation des acteurs locaux, productions locales et/ou bio, artisans de bouche...), organisation d'ateliers thématiques susceptibles de répondre des difficultés (l'approvisionnement en produits de proximité et de qualité, lutte contre le gaspillage alimentaire, les achats et les marchés publics, la réglementation, la formation du personnel ...).

- b) L'action foncière : conduite d'une étude d'opportunité liée aux terrains AREVA.

Document intitulé « TERRANALYS » établi par la CCI de Bordeaux qui révèle une analyse très intéressante du territoire de la CALI avec les éléments énumérés ci-après :

- Structure de la population :
 - l'évolution démographique,
 - la répartition de la population par commune,
 - la répartition par âge et par catégorie socioprofessionnelles,
 - la fiscalité des ménages,
 - le flux de mobilité.

- Le marché du travail :
 - la population active,
 - le taux de chômage,

- les demandeurs d'emploi de fin de mois et leur répartition par âge et par sexe.
- Le tissu économique :
 - les établissements par secteur et leur évolution
 - les postes salariés par secteur et leur évolution
 - les établissements par taille et par sphère.
- Démographie des établissements :
 - les créations pures,
 - les cessations,
 - les créations nettes,
 - le taux de survie à 5 ans,
 - les établissements par ancienneté,
 - les établissements selon l'âge du dirigeant.

Lettre de M. FAURE Serge en date du 28 août dernier annonçant son absence au repas des aînés. Il est heureux que la commune puisse offrir ce moment de convivialité en cette période de réductions budgétaires. La suppression de cette festivité avait été décidée lorsqu'il était maire de la commune. Cette restriction et bien d'autres mesures avaient été mises en œuvre afin de sortir la commune du réseau d'alerte des communes en difficultés financières (conseils émanant du Sous-Préfet en mai 2008). En conséquence, il refuse de se joindre aux personnes qui ont réclamé le rétablissement de ce repas.

L'entreprise Guintoli a procédé au remplacement des tampons fonte sur le réseau d'eaux pluviales dans la traversée de Laguirande sur la route départementale 910. Le fournisseur a reconnu une malfaçon sur ce genre d'ouvrage mais le délai de traitement pour reconnaître ce problème a été relativement long.

Lettre de juillet 2017 destinée aux collectivités territoriales éditée par la Chambre des Notaires portant sur les communes nouvelles, l'inventaire obligatoire des biens immobiliers des collectivités et des outils pratiques sur les informations juridiques rythmant la vie des collectivités territoriales.

Repères économiques du vin de Bordeaux de juin 2017 du Conseil Interprofessionnel du vin de Bordeaux : Bordeaux est le plus vaste vignoble français d'AOC : soixante appellations différentes, rassemblées en 6 groupes, produites sur 110.800 ha en 2016 sur le territoire girondin. En 2016, 44 % des ménages français ont déclaré acheter du vin de Bordeaux, soit 10 bouteilles en moyenne. La commercialisation des vins de Bordeaux s'exporte à hauteur de 42%.

Réception d'une carte postale de notre collègue, Olivier MAURICE lors d'un voyage aux Etats-Unis. Nous lui adressons nos remerciements pour cette amicale pensée.

COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DIA

Monsieur le Maire rend compte des décisions à l'exercice des droits de préemption en vertu de la délégation reçue du conseil municipal par délibération en date du 07 avril 2014.

Nous avons reçu 13 DIA qui concernaient les parcelles :

- B 1363 – 1365 – 1368 1371
- AD 519
- AE 413 à 417
- A 171
- AH 309 – 310 – 312 à 317 – 324 – 362
- AK 102 – 236
- AE 402 à 405 – 497 498
- AB 114
- AC 467p – 468 p – 470
- AC 851
- AI 140 – 278 – 279 – 361 – 363
- AE 761
- AB 230 – 232 – 234 – 236 – 238 – 240

Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

Nous avons reçu 1 DIA qui concerne la parcelle : AB 113

Il a été décidé d'exercer notre droit de préemption.

SYNDICATS :

SIEPA du Nord Libournais :

Procès-verbal de la séance du comité syndical en date du 28 mars 2017 consacrée au vote des documents budgétaires (compte administratif, compte de gestion, budget).

SDEEG :

Compte rendu d'activité 2016 :

Un fait marquant en 2016, ERDF devient ENEDIS.

Les données chiffrées de la concession : 19902 clients consommateurs soit une progression de 2,1 % par rapport à 2015 et 5819 installations de production (photovoltaïque, éolienne et autres).

Les chiffres clés : 25 postes-sources, 5819 installations de production, 6378 km de réseau Moyenne Tension HTA, 9400 postes de transformation HTA/BT, 9279 km de réseau Basse Tension et 419902 points de livraison.

La mise en service des ouvrages a progressé notamment avec un respect de l'environnement. L'entretien des lignes HTA et BT a été poursuivi en Gironde, soit un élagage de 340 km du réseau HTA et 280 km du réseau BT.

Les perspectives pour 2017 sont de maintenir un haut niveau d'investissement en Gironde (accompagnement du développement avec la création de nouveaux postes source par le raccordement de nouveaux consommateurs et producteurs, continuité du déploiement du nouveau compteur Linky et de la modernisation du réseau HTA et BT).

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary :

Communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au plan pluriannuel de gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary sur 26 communes. Un avis favorable est émis sur le projet de plan pluriannuel de gestion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary et sur la Déclaration d'Intérêt Général.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

D.2017-09-001 : SUBVENTION AU COLLEGE DE GUITRES

D.2017-09-002 : SUBVENTION DE 20000 € A LA REGIE DE TRANSPORT

D.2017-09-003 : ADHESION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATERIELS DESTINES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'EDUCATION (GIRONDE NUMERIQUE)

D.2017-09-004 : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL AU 01/09/2017 ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

D.2017-09-005 : DECISION MODIFICATIVE N°3 - VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET COMMUNAL

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTION AU COLLEGE DE GUITRES POUR L'ACHAT DE DICTIONNAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 29 juin dernier, il avait exposé la demande suivante :

Madame la Principale du Collège de Guîtres par courrier en date du 10 mai 2017 présentait le souhait d'attribuer à l'ensemble des élèves rentrant en 6^{ème} à la prochaine rentrée scolaire 2017/2018 un dictionnaire utilisable pendant toute la durée du cycle d'enseignement au collège.

Cette dotation pouvait être réalisée par la commune mais s'avérait complexe et onéreuse. Le contingent de dictionnaires s'élevait à un nombre important pour la commune soit 28 élèves.

Le collège se chargeait de l'achat des dictionnaires afin de fédérer une édition unique.

D'un commun accord, il avait été proposé de soutenir les élèves de la commune par le versement d'une subvention au collège du Guîtres pour participer à l'achat de la dotation de dictionnaires.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 140 €.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

SUBVENTION DE 20.000 € A LA REGIE DE TRANSPORT

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 et de son décret d'application du 16 août 1985 modifié, la

Commune de LAGORCE a créé une régie de transport par délibération en date du 24 août 2006.

Cette régie étant dotée d'une autonomie financière et dont le fonctionnement a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2007, ne possède pas assez de trésorerie pour faire face au paiement de ses dépenses. En conséquence, la Commune de LAGORCE propose de lui verser une subvention de 20.000 € afin de lui permettre d'assurer ses engagements.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la question.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le versement à la régie de transport d'une subvention de 20.000 € afin qu'elle puisse faire face à ses obligations financières.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

ADHESION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATERIELS DESTINES AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'EDUCATION (GIRONDE NUMERIQUE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics,

Considérant que l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes et que ces derniers ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Considérant qu'une convention constitutive a été élaborée par Gironde Numérique, définissant les modalités de fonctionnement du groupement et que cette convention désigne également le président de Gironde Numérique, Pierre DUCOUT, comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer les marchés et accords cadres ainsi que tous les documents y afférents, et à organiser les procédures de mise en concurrence pour le compte des membres du groupement,

Considérant que les statuts de Gironde Numérique lui permettent d'être coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achats ou de commandes publiques se rattachant à ses domaines d'activités et que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1^{er} degré par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés,

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal :

- l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
- l'acceptation des termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,

- l'autorisation à donner au Maire de signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- l'accord que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT
- l'autorisation à donner au Président de Gironde Numérique de signer le ou les marchés et accords cadres au nom du groupement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes,
- accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- accepte que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT,
- autorise Monsieur le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords cadres au nom du groupement.

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL AU 01/09/2017 ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire,

Considérant que dans le cadre de l'évolution de carrière des agents de la fonction publique territoriale et compte tenu des fonctions occupées par un agent, il convient de créer un poste de technicien territorial à temps complet et d'apporter une mise à jour du tableau des effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

✚ la création d'un poste de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017,

✚ et la mise à jour du tableau des effectifs de la façon suivante :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des attachés territoriaux		
Attaché principal	1 poste à 35 heures	
Attaché	1 poste à 35 heures	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 heures	
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux		
Technicien	1 poste à 35 heures	
Cadre d'emplois des agents de maîtrise		
Agent de maîtrise	2 postes à 35 heures	
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3 postes à 35 heures 1 poste à 34 heures 30	
Adjoint technique	3 postes à 35 heures 1 poste à 20 heures	
Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles		
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1 poste à 33 heures	
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 poste à 35 heures	
Total des effectifs	16 postes	
Contractuels	Nombre d'emplois	Observations
Filière technique		
Agent polyvalent	2 postes	
CAE-CUE		
Filière technique		
Agent polyvalent	1 poste à 35 heures 2 postes à 20 heures	
Contrats d'Avenir		
Filière technique		
Agent polyvalent	2 postes à 35 heures	

DECISION MODIFICATIVE N°3 – VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNAL

Virements de crédits				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6232 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65548 : Autres contributions	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6558 : Autres contributions obligatoires	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	13 000.00 €	13 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	19 575.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	19 575.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2115 : Terrains bâtis	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-300 : Voirie	3 424.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 424.40 €	24 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	24 500.00 €	24 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité les virements de crédits du budget communal 2017 indiqués ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

La CALI doit se doter d'un nouveau PLH (Programme Local de l'Habitat) suite à la fusion et extension qui réunissent depuis le 1^{er} janvier 2017 un territoire couvrant 46 communes.

Elle demande si la commune de Lagorce souhaite s'associer à cette élaboration.

Monsieur le Maire interroge le conseil municipal sur le sujet.

M. PAREJA Jean-Pierre avait été désigné représentant de la commune lors du premier PLH de la CALI.

Dans la continuité de cette démarche, M. PAREJA Jean-Pierre exprime sa volonté de poursuivre son engagement au sein de la commission chargée de la mise en œuvre de ce nouveau document.

La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde nécessite l'engagement des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire explique que ce document détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

En raison de sa complexité, une réunion spécifique se déroulera prochainement pour clarifier le rôle de chacun dans le cadre de la mise en œuvre.

Autres doléances :

Le fonctionnement du four du foyer communal semble à nouveau présenter des signes de dysfonctionnement. Le service de maintenance sera alerté pour une vérification.

Les aides à la rénovation de l'habitat destinées aux propriétaires bailleurs par le biais de la CALI ne semblent pas être accessibles aux habitants de la commune de LAGORCE. La question sera soulevée auprès de la CALI.

Des remarques négatives sont présentées sur le travail de nettoyage des fossés de la voie communale n° 10 de Launay. Il est expliqué que les travaux ont été exécutés uniquement aux endroits utiles. Ceux-ci ont été repérés et communiqués à l'entreprise. Il s'agit de la réalisation d'un fond de forme dans le fossé avec enlèvement des buttes, débouchage des têtes de pont et dérasement des bas côtés de la route.

Cette mise en œuvre est suffisante pour un écoulement des eaux pluviales dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire rappelle que la prochaine séance est fixée au vendredi 06 octobre 2017.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt deux heures et trente minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,